



SOUTH NATION
CONSERVATION
DE LA NATION SUD

Programme d'assainissement de l'eau Lignes directives de financement 2009

Stockage du fumier

MONTANT DE LA SUBVENTION: jusqu'à 50% jusqu'à un maximum de 5 000\$

EXIGENCES ET ADMISSIBILITÉ À LA SUBVENTION:

- Les projets admissibles incluent la construction ou la réparation de réservoirs en béton, en acier, en terre et couverts.
- Les autres éléments admissibles sont :
 - L'installation d'une canalisation permanente reliant les gouttières de la grange ou les puisards au réservoir d'entreposage à long terme.
 - Les mesures de dérivation de l'eau propre incluant les gouttières et les fossés.
 - Des enclos sécuritaires.
 - La dérivation des eaux de ruissellement contaminées vers le réservoir, y compris les infiltrations de silo.
 - Le recouvrement des réservoirs extérieurs afin de prévenir la contamination de l'eau de pluie.
 - eaux de ruissellement transportant des nutriments
- Toute structure servant à l'entreposage du fumier, indépendamment de la taille de l'exploitation ou de son statut (existante, nouvelle ou en expansion) doit satisfaire aux normes du règlement 267/03 de la Loi sur la gestion des éléments nutritifs et au Protocole de construction et de choix des sites. Les requérants doivent définir eux-mêmes leurs besoins. Le personnel du ministère de l'Agriculture et de l'alimentation est disponible pour leur venir en aide.
- L'accès du bétail aux sites d'entreposage du fumier doit être interdit.
- Toute structure servant à l'entreposage du fumier doit satisfaire aux normes énoncées dans le *code national de construction des bâtiments agricoles* en matière d'enclos sécuritaire (page 2).
- Il incombe au requérant d'obtenir les permis municipaux, provinciaux ou autres et les autorisations nécessaires à la réalisation de son projet.

COÛTS ADMISSIBLES:

- permis
- frais d'ingénierie
- matériaux
- travail sous contrat

COÛTS INADMISSIBLES:

- L'équipement nécessaire au pompage, transfert ou épandage du fumier
- les planchers solides recouvrant les entrepôts situés dans les granges incluant les pontons d'appui, les toitures et les poutres

- Stockage relié aux nouveaux bâtiments
- Entrepôt avec accès au bétail
- Clotures à neige et électriques
- Emploi de la main-d'oeuvre ou de la machinerie de l'auteur de la demande, des personnes à sa charge ou de son entreprise
- La taxe sur les produits et services (TPS)

EXIGENCE RELATIVE AU PLAN ENVIRONNEMENTAL DE LA FERME (PEF)/ GUIDE POUR UN FOYER EN SANTÉ :

Pour recevoir une aide financière dans le cadre du programme, le demandeur provenant de milieu agricole doit avoir développé un plan d'action à l'aide de la troisième édition du PEF. L'agriculteur doit fournir une copie de l'attestation d'examen délivrée par son représentant de programme à l'Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario (OSCIA). Cette attestation doit stipuler que l'agriculteur a complété un PEF — 3e édition dont l'évaluation et l'approbation ont été réalisées par les pairs. Le contenu du PEF demeurera strictement confidentiel.

Le demandeur provenant d'un milieu non agricole doit compléter le Guide pour un foyer en santé pour recevoir une aide financière dans le cadre du programme.

PROCESSUS D'APPROBATION:

Communiquez avec la Conservation de la Nation Sud (CNS) afin de compléter une demande de subvention. Un Comité se penchera sur toutes les demandes de projets et attribuera un élément de priorité à chacun selon le bénéfice pour la qualité de l'eau. Les propriétaires fonciers sont limités à un seul projet subventionné par catégorie par année et à deux par catégorie à vie. Le financement est limité.

Les projets devront être pré-payés par le propriétaire foncier. La subvention vous sera versée seulement lorsque le projet aura été complété et inspecté à la satisfaction de la CNS et que vous nous aurez fait parvenir des copies des factures, reçus, chèques oblitérés, permis, etc. Les reçus doivent contenir un détail des heures de travail, les quantités de matériaux achetés et les coûts afférents. Les projets doivent être complétés et la paperasse soumise par le 15 décembre de l'année approuvée. Le paiement n'est pas garanti si la date limite est dépassée.

RÉFÉREZ-VOUS AU GUIDE DU REQUÉRANT POUR PLUS D'INFORMATION SUR LE PROCESSUS D'APPLICATION.

38 Victoria Street, Finch, Ontario K0C 1K0 · info@nation.on.ca · www.nation.on.ca
Toll Free: 1-877-984-2948 ext. 238 · Tel: 613-984-2948 ext. 238 · Fax: 613-984-2872



SOUTH NATION
CONSERVATION
DE LA NATION SUD

Programme d'assainissement de l'eau Lignes directives de financement 2009

Stockage du fumier — Exigences en matière de clôture de sécurité

Les informations qui suivent sont tirées de la fiche technique AGDEX 743 intitulée «Safety Features Around Liquid Manure Storages» publiée par le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation

Le code national de construction des bâtiments agricoles exige que les fosses à lisier qui ne sont pas munies d'un couvercle fixe soient closes de façon permanente à l'aide d'un enclos ou d'une paroi s'élevant à au moins 1,5 mètre (5 pieds) au-dessus du niveau du sol et que les enclos soient équipés d'un verrou qui en interdit l'accès aux enfants et au bétail. Quant au code du bâtiment de l'Ontario, il exige que le treillis des clôtures installées dans des endroits fréquentés par des enfants soit suffisamment petit pour empêcher un objet sphérique de 100 mm (4 pouces) de diamètre de le traverser. Pour tout autre usage, le treillis doit être d'au moins 200 mm (7 7/8 pouces). Des écriteaux sur lesquels on aura inscrit Danger : entreposage de fumier et Danger : gaz de fumier doivent être apposés à chaque accès et autour de la fosse. De plus, plusieurs municipalités ont adopté des règlements qui imposent certaines restrictions relativement à l'entreposage du fumier.

Les parois de la fosse à lisier constituent la meilleure barrière de sécurité. Si possible, enfouissez partiellement la fosse dans le sol de manière à ce qu'elle surplombe le sol adjacent d'au moins 1,5 mètre (5 pieds). Par exemple, une fosse de 3,6 mètres de profondeur peut être enfouie dans le sol à une profondeur de 1,8 mètre (6 pieds) tout en surplombant le niveau du sol environnant de 1,8 mètre (6 pieds). Dans un tel cas, seule la rampe d'accès doit être clôturée et munie de portes d'accès. Si elle est dotée d'une rampe, assurez-vous que votre fosse est conçue pour résister au contrepoids de la charge extérieure.

Des clôtures de sécurité doivent être installées autour des fosses en terre ou lorsque les conditions font en sorte qu'il est impossible d'élever une paroi jusqu'à 1,5 mètre (5 pieds) au-dessus du niveau du sol. Le choix des clôtures inclut celles en planche ou en acier, à mailles losangées ou en treillis métallique soudé. Les clôtures qui peuvent être escaladées doivent être surmontées d'une corniche inclinée vers l'extérieur et munie de fil de fer barbelé.

Les clôtures à mailles losangées d'au moins 1,5 mètre (5 pieds) de hauteur constituent une barrière efficace si elles sont installées correctement. Tendez la clôture au maximum tout en vous assurant de respecter les instructions du fabricant. Afin de solidifier la structure et d'empêcher les enfants de se glisser entre la base de la clôture et le sommet de la fosse, il est recommandé d'installer des tubes métalliques reliant les poteaux. Le grillage à mailles losangées doit être de calibre 9 au minimum avec des ouvertures de 38 mm (1 1/2 pouce). Respectez les dimensions indiquées au tableau 3 concernant les écarts entre les poteaux pour éviter qu'il y ait des ouvertures entre la base de la clôture et le sommet de la fosse. Également, verrouillez chaque porte afin d'en interdire l'accès. Près des rampes, haussez la clôture de manière à ce qu'elle soit au minimum à 1,5 mètre (5 pieds) au-dessus du sommet de la rampe.

Vous pouvez utiliser le plan #8368 du Service de plans du Canada pour construire votre clôture en bois ou en métal. Si vous utilisez des planches verticales comme revêtement, assurez qu'elles sont bien serrées les unes aux autres. Fixez les poteaux en bois traité sous pression sur la paroi en béton de la fosse en les boulonnant aux supports métalliques rivés au sommet de cette même paroi. Les tubes métalliques galvanisés de 89 mm de diamètre (3 pouces) qu'on enfonce jusqu'à 60 cm (2 pieds) dans la paroi en béton constituent une excellente solution de rechange aux poteaux en bois. Les tubes doivent être munis d'un capuchon prévenant l'infiltration d'eau. Suivez les recommandations du tableau 3 au sujet des écarts à maintenir entre les poteaux.

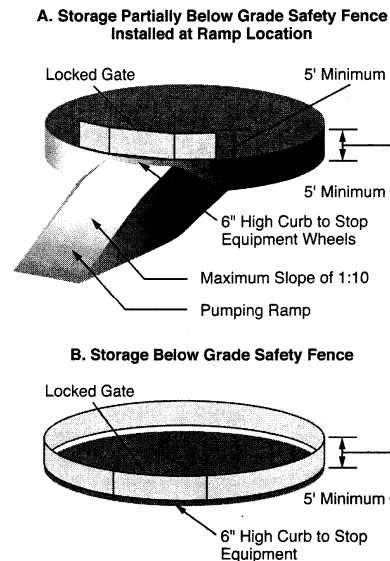


FIGURE 2. Liquid storage must have safety fences at least five feet from the ground level.

Tableau 3 : écarts entre les poteaux pour les fosses à lisier circulaires

Diamètre de la fosse	Écarts entre les poteaux (mètres)
9.3	1.2
12.5	1.2
15.6	1.8
18.8	1.8
21.8	2.5
25	2.5
28.1	2.5
31.3	3.0

RÉFÉREZ-VOUS AU GUIDE DU REQUÉRANT POUR PLUS D'INFORMATION SUR LE PROCESSUS D'APPLICATION.

38 Victoria Street, Finch, Ontario K0C 1K0 · info@nation.on.ca · www.nation.on.ca
Toll Free: 1-877-984-2948 ext. 238 · Tel: 613-984-2948 ext. 238 · Fax: 613-984-2872